



57^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation de droits de l'homme au Cambodge

Genève, le 7 octobre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour sa mise à jour.

Les arrestations d'acteurs politiques, notamment en amont des élections de l'an dernier et encore tout récemment, au titre des articles 494 et 495 du Code pénal, à savoir l'incitation à commettre un crime ou à perturber la sécurité sociale, sont des signes inquiétants de restrictions de l'espace civique et démocratique au Cambodge. La Suisse est également préoccupée par des intimidations à l'égard de jeunes activistes, de journalistes et de professionnels des médias. La liberté d'expression et d'association ainsi que le droit de réunion pacifique sont essentiels pour garantir une participation politique inclusive.

Le Cambodge demeurant à la fois un pays d'origine et de destination pour la traite des êtres humains, la Suisse appelle les autorités à poursuivre les mesures identifiées dans le « Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains 2019-2023 » afin d'assurer la prévention, les investigations à l'encontre des responsables et leur condamnation, ainsi que l'indemnisation et la réintégration des victimes.

La Suisse est alarmée par les rapports portant sur les conditions de détention dans le système carcéral cambodgien. Elle souligne l'importance de respecter les droits des détenus à la santé, à l'accès à l'eau potable et à la non-discrimination. Dans ce contexte, la Suisse salue la création d'une institution nationale des droits de l'homme et d'un comité national contre la torture.

Monsieur le Rapporteur spécial, que faut-il pour que l'institution nationale des droits de l'homme puisse faire au mieux son travail ?

Je vous remercie.